

LES « RICHES » PAIENT-ILS LEUR JUSTE PART D'IMPÔTS?

Les « riches » paient-ils leur juste part d'impôts? Cette question revient souvent dans les médias et dans les discussions publiques ou privées, au Québec comme ailleurs. Des cas anecdotiques peuvent donner l'impression qu'il est facile pour quelqu'un qui en a les moyens d'engager un fiscaliste et de se décharger d'une bonne partie du fardeau fiscal assumé par le citoyen moyen. Pour en avoir le cœur net, nous avons demandé l'aide d'un expert¹ afin de calculer les impôts, taxes et cotisations payés par différents contribuables québécois en fonction de leur revenu.



Cette Note économique a été préparée par **Germain Belzile**, directeur de la recherche à l'IEDM en collaboration avec **Michel Kelly-Gagnon**, président-directeur général de l'IEDM.

L'explication des scénarios

Trois scénarios ont été développés afin d'étudier la situation fiscale de familles gagnant un revenu qui va de la classe moyenne à un seuil beaucoup plus élevé. Ces scénarios doivent être fondés sur des hypothèses précises, car les lois fiscales sont complexes. En effet, un changement dans la situation du contribuable influence quelque peu la somme d'impôts qu'il devra payer. À titre d'exemple, une famille composée de deux conjoints ne paiera pas le même montant selon que le revenu provient d'un seul gagne-pain ou de deux. Nous avons choisi d'examiner la situation de familles



composées de deux conjoints dont un seul gagne un revenu et qui élèvent deux enfants d'âge scolaire (10 et 11 ans). Chaque famille possède une maison qui correspond à ses moyens. Notons que les conclusions ultimes de l'analyse dépendent très peu de nos hypothèses, mais qu'il faut en émettre afin d'effectuer des calculs précis.

Dans le premier scénario, on retrouve un employé salarié qui gagne 50 000 \$ annuellement. Dans le second, un médecin, donc travailleur autonome, qui déclare un revenu d'entreprise de 275 000 \$. Finalement, la troisième personne occupe un poste de cadre supérieur dans une grande entreprise et obtient 1 000 000 \$ en revenu salarial et en exercice d'options d'achat d'actions. Une série d'hypothèses supplémentaires ont été

émises afin de calculer le plus réalistement possible le fardeau fiscal de chacune des familles.

Dans chaque cas, les impôts et taxes fédéraux et provinciaux ont été calculés, de même que les impôts fonciers (municipaux et scolaires). Une série de retenues obligatoires ont aussi été considérées. Ce sont les cotisations à l'assurance-emploi, au Régime des rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale, au Fonds des services de santé, au régime public d'assurance médicaments du Québec ainsi que la contribution santé. Le détail des calculs, portant sur les impôts, taxes et cotisations, ainsi que sur le revenu

disponible de chaque ménage, se retrouve dans l'Annexe sur le site Web de l'IEDM.

Dans le premier scénario, compte tenu de son revenu familial de 50 000 \$, le couple a droit à la Prestation fiscale canadienne pour enfants fédérale ainsi qu'au versement du Soutien aux enfants du Québec. Pour ce ménage salarié, les occasions de réduire les impôts à payer sont limitées. Le ménage n'a pas versé de don de bienfaisance, mais a cotisé 1000 \$ à un REÉR. La famille ne possède pas de régime privé d'assurance médicaments et souscrit donc au Régime public d'assurance médicaments du Québec. Les conjoints assument annuellement les dépenses suivantes : 10 000 \$ en remboursement de prêt hypothécaire et 13 000 \$ d'épicerie – deux

1. Nous remercions la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l. pour son aide précieuse dans la préparation de cette Note économique.

montants non taxables, alors que 18 000 \$ d'autres dépenses sont assujetties à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente du Québec (TVQ). Ce premier ménage habite une maison unifamiliale d'une valeur foncière de 182 000 \$ à Blainville et y paie donc des impôts municipaux et scolaires.

Dans le deuxième scénario, un médecin spécialiste gagne un revenu brut d'entreprise de 275 000 \$ et déduit 25 000 \$ à titre de dépenses d'entreprise, pour un revenu net de 250 000 \$. Il gagne également un revenu de placements de 10 000 \$, soit 5000 \$ de dividendes déterminés et 5000 \$ d'intérêts. Un ménage à ce seuil de revenu ne procède généralement pas à une planification fiscale avancée comprenant un partage des revenus entre conjoints. En effet, les honoraires d'un fiscaliste viendraient annuler les gains réalisés en économies d'impôts. Le contribuable a versé pour 2000 \$ de dons de bienfaisance et a cotisé le maximum admissible à son REÉR, soit 22 000 \$. Le couple a droit au versement du Soutien aux enfants du Québec. Le ménage ne paie pas de cotisation à l'assurance médicaments publique puisqu'il doit adhérer au régime offert par la Fédération des médecins spécialistes du Québec. La famille assume annuellement les dépenses suivantes : 30 000 \$ en remboursement de prêt hypothécaire, 20 000 \$ d'épicerie et 50 000 \$ d'autres dépenses assujetties à la TPS et à la TVQ. Cette famille habite, à Ville Saint-Laurent, une maison dont la valeur foncière est de 715 000 \$.

Dans la famille du troisième scénario, un cadre, occupant un poste-clé dans une entreprise privée cotée en Bourse, gagne un revenu d'emploi de 900 000 \$ composé de son salaire, de son boni et d'un régime de retraite fourni par l'employeur. Cette cadre a également exercé des options d'achat d'actions de son employeur en vertu d'une convention d'emploi. Plus précisément, elle doit inclure dans son revenu un avantage imposable de 100 000 \$². Elle a aussi versé pour 10 000 \$ de dons de bienfaisance. À ce seuil de revenus, il est utile d'avoir recours à une planification fiscale telle que celle qui peut être offerte par une entreprise comme Samson Bélair/Deloitte & Touche. Cette planification a été intégrée dans nos calculs afin de réduire au maximum les impôts payés. En vertu de cette planification, le conjoint qui ne travaille pas gagne un revenu de placement de 50 000 \$, soit 25 000 \$ de dividendes déterminés et 25 000 \$ d'intérêts. Ces placements proviennent d'un prêt consenti par la conjointe qui travaille, prêt sur lequel des intérêts de

10 000 \$ sont payables annuellement. Cette stratégie permet de transférer une partie des revenus vers le conjoint qui ne travaille pas et de réduire le total des impôts à payer. Le couple a droit aux prestations du Soutien aux enfants du Québec. Les conjoints sont couverts par un régime privé d'assurance médicaments et ne sont donc pas assujettis au régime public d'assurance médicaments du Québec. Étant donné l'existence du régime de retraite privé, le recours à un REÉR est impossible. La famille assume annuellement les dépenses suivantes : 50 000 \$ en remboursement de prêt hypothécaire, 20 000 \$ d'épicerie et 260 000 \$ d'autres dépenses taxables. Comme on le verra plus loin, une bonne partie du revenu net est donc épargnée et n'est pas sujette aux taxes à la consommation. Cette dernière famille habite une maison cossue de Westmount, dont l'évaluation foncière est de 1 605 000 \$.

Les impôts payés³

Le revenu total de la famille du premier scénario, comprenant les transferts provenant des gouvernements, est de 55 499 \$. Elle paie 8901 \$ d'impôts (fédéral, provincial, municipal et scolaire), ainsi que 4224 \$ de cotisations supplémentaires et 2318 \$ de TPS et TVQ, pour un total de 15 443 \$. Elle a donc remis 27,8 % de son revenu à l'État.

La famille du deuxième scénario gagne un revenu total de 286 175 \$. Elle paie 100 206 \$ d'impôts, 5938 \$ de cotisations et 6438 \$ de TPS et TVQ, pour un total de 112 582 \$, soit un taux de 39,3 % du revenu.

Quant au ménage du troisième scénario, qui a un revenu total de 1 061 175 \$, il remet 470 098 \$ en impôts, 3267 \$ en cotisations et 33 475 \$ en TPS et TVQ. Son fardeau fiscal total est donc de 506 840 \$, ou 48,2 % de son revenu.

Notons que la facture est sans doute, en réalité, plus lourde pour les familles de nos trois scénarios. Les taxes d'accise sur l'essence ajoutent environ 440 \$ au Québec pour chaque voiture que le ménage possède⁴. Si les ménages consomment de la bière, ils paient près de 9 \$ par caisse de 24 bouteilles en taxes diverses, en plus de la TPS et de la TVQ. Pour le vin, le chiffre est d'environ 1,80 \$ la bouteille de 750 ml. Pour la cigarette, les taxes d'accise représentent approximativement 490 \$ par année⁵. On devrait aussi ajouter les tarifs douaniers, qui font monter le prix des biens de consommation en limitant

Malgré l'aide d'un fiscaliste, on peut constater que les familles à hauts revenus paient beaucoup plus d'impôts qu'une famille de la classe moyenne.

2. Sur un cycle de plusieurs années, l'hypothèse d'options représentant 10 % du revenu, en moyenne, paraît réaliste.

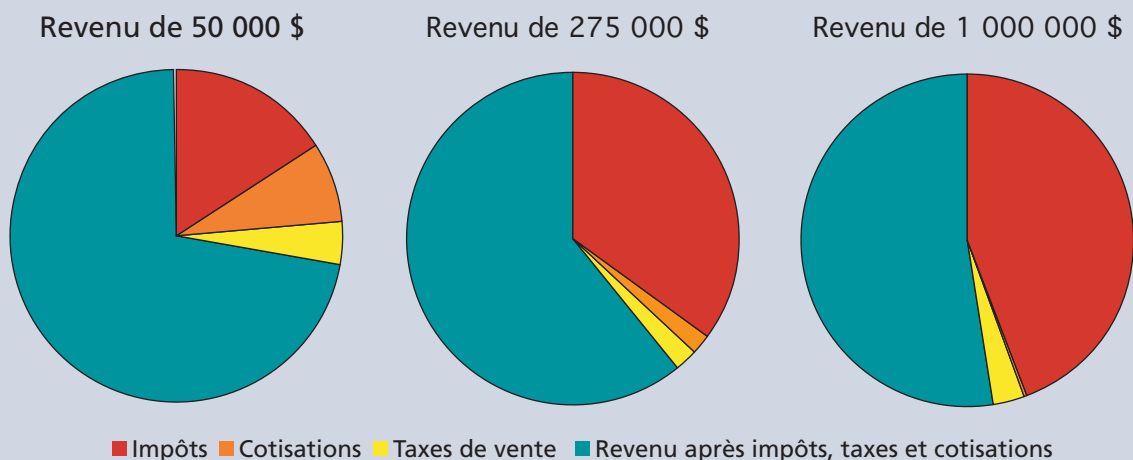
3. Voir l'Annexe sur le site Web de l'IEDM pour les calculs détaillés.

4. Données calculées à partir d'une consommation de 1500 litres d'essence ordinaire par année et de taxes de 0,292 \$ par litre (excluant la TPS et la TVQ).

5. Donnée calculée en supposant une consommation de deux paquets de 25 cigarettes par semaine.

FIGURE 1

Proportion d'impôts, taxes et cotisations payés en fonction du revenu



Source : calculs des auteurs avec l'aide de Samson Bélair/Deloitte & Touche.

la concurrence étrangère. Dans le cas du beurre par exemple, le tarif est de 298,5 %. De plus, même la portion des taxes sur la masse salariale versée par l'employeur est en pratique assumée par les travailleurs. Au Québec, il en coûte en réalité à une entreprise 0,145 \$ supplémentaire pour chaque dollar versé à un travailleur⁶.

En 2007, le cinquième des contribuables avec les plus hauts revenus a gagné 50 % des revenus totaux au Québec, mais a payé 70 % de l'impôt sur le revenu québécois.

De 1980 à 2007 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), le nombre de personnes remplissant une déclaration de revenus au Québec a augmenté de 74 %, pendant que le nombre de ceux-ci ne payant pas d'impôts a augmenté de 162 %⁷. En 1980, le cinquième des contribuables avec les revenus les plus élevés gagnait 48 % des revenus totaux

au Québec et payait 65 % de l'impôt sur le revenu québécois⁸. En 2007, le cinquième des contribuables aux plus hauts revenus a gagné 50 % des revenus totaux au Québec, mais a payé 70 % de l'impôt sur le revenu québécois⁹. La proportion de l'impôt sur le revenu québécois payée par les plus riches a donc augmenté depuis trois décennies, et ce, plus rapidement que leur part des revenus.

Malgré l'aide d'un fiscaliste, on peut constater que les deux familles à hauts revenus paient beaucoup plus d'impôts que la famille de la classe moyenne. Cette conclusion est vraie non seulement en valeur absolue, mais aussi en proportion du revenu. Ces résultats sont très importants, car ils révèlent la nature des incitations qui ont des conséquences sur le comportement des contribuables.

Les données agrégées

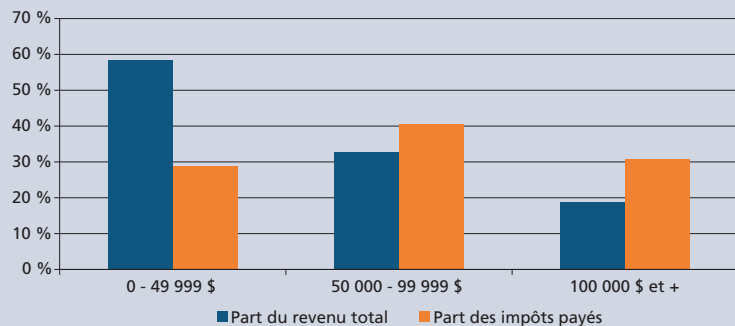
Plusieurs personnes croiront tout de même que beaucoup de contribuables à hauts revenus réussissent à s'en tirer en payant très peu d'impôts. Une façon simple de vérifier une telle croyance consiste à examiner les données agrégées des recettes fiscales des gouvernements.

À l'échelle provinciale, 214 000 personnes (3,6 % des contribuables) ont déclaré un revenu de 100 000 \$ ou plus en 2007¹⁰. Leurs revenus s'établissaient à 39,3 milliards de dollars, soit 18,8 % du total¹¹. Ces personnes ont payé 30,8 % du total des impôts sur le revenu du Québec¹². Parmi ces contribuables, 0,8 % n'ont pas payé d'impôt sur le revenu du Québec¹³, soit 1712 personnes. Ces personnes peuvent notamment être

6. Norma Kozhaya, *Taxer les salaires : le désavantage québécois*, Conseil du patronat du Québec, mai 2009, p. 3.
 7. Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers 2007*, juin 2010, p. 37.
 8. *Id.*, p. 41. Les deux chiffres sont légèrement surestimés pour 1980, car le ministère des Finances ne fournit pas de répartition par quintiles pour cette année. Le quintile supérieur de revenus est donc une approximation (22,2 % plutôt que 20 %) établie à partir des tranches de revenus. En réalité, la proportion d'impôts payée par le quintile supérieur a donc encore plus augmenté depuis 1980.
 9. *Id.*, p. 24.
 10. *Id.*, p. 9.
 11. *Id.*, p. 14.
 12. *Id.*, p. 23.
 13. *Id.*, p. 10.

FIGURE 2

Part du revenu total et de l'impôt québécois payé, selon la tranche de revenus (2007)



Source : Ministère des Finances du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers 2007*, juin 2010.

employées par une organisation internationale ou avoir reçu un héritage. Les contribuables à faible revenu non imposables sont beaucoup plus nombreux. Pour les 2 426 000 personnes ayant rempli une déclaration de revenus provinciale et qui ont gagné un revenu de moins de 20 000 \$ en 2007, 80 % n'ont pas payé d'impôt québécois¹⁴.

Finalement, qu'en est-il si l'on compare les citoyens québécois à ceux des autres provinces? Les données qui suivent concernent une famille de deux parents et deux enfants, comme dans les calculs plus hauts. Pour 2009, les contribuables

contre 4459 \$ en Ontario. Le travailleur québécois aura en fin de compte une paie avant impôts moins élevée, en raison des contributions de l'employé supérieures au Québec.

Les contribuables gagnant plus de 100 000 \$ ont un fardeau fiscal supérieur au Québec comparativement à toutes les autres provinces canadiennes.

Les conclusions sont claires. Premièrement, que l'on tienne compte des chiffres bruts ou de la part du revenu, les personnes à hauts revenus paient une part énorme des impôts au Québec.

Deuxièmement, ils sont les plus imposés au Canada. Troisièmement, les contribuables à hauts revenus québécois paient une part élevée des impôts totaux qui n'a pas diminué depuis 30 ans, au contraire.

québécois gagnant 100 000 \$ ou 200 000 \$ devaient payer respectivement 30 542 \$ et 78 036 \$ en impôts fédéral et provincial combinés¹⁵. Ces montants sont plus faibles dans toutes les autres provinces canadiennes. L'Alberta est la province où le fardeau fiscal est le moins lourd, avec des impôts de 22 503 \$ et 60 640 \$. Les diverses taxes sur la masse salariale sont aussi plus élevées au Québec que partout ailleurs au Canada¹⁶. À titre d'exemple, un employé recevant 40 000 \$ en salaire coûtera en fait 5825 \$ de plus à son employeur au Québec,



Institut économique de Montréal
Des idées pour enrichir le Québec
1010, rue Sherbrooke O., bureau 930
Montréal (Québec) H3A 2R7, Canada
Téléphone (514) 273-0969
Télocopieur (514) 273-2581
Site Web www.iedm.org

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un organisme de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Par ses études et ses conférences, l'IEDM alimente les débats sur les politiques publiques au Québec et au Canada en proposant des réformes créatrices de richesse et fondées sur des mécanismes de marché.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes, l'IEDM n'accepte aucun financement gouvernemental.

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

Institut économique de Montréal
© 2010

Imprimé au Canada

Illustration :
Observ communication

Infographie :
Valna inc.

14. *Id.*, p. 28.

15. Association canadienne d'études fiscales, *Finances of the Nation 2009*, tableau 3.12.

16. Norma Kozhaya, *op. cit.*, note 6, p. 2.